



## COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026 – 015 P

## Arrêté portant TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2026

Le Maire de la Commune de VULAINES SUR SEINE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2023 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2025 fixant le Tableau des Effectifs 2025,

**Vu** l'arrêté n°2022-31 en date du 7 avril 2022 établissant les lignes directrices de gestion,

**Vu** l'arrêté n°2024-02 en date du 23 janvier 2024 portant mise à jour des lignes directrices de gestion,

**Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :**

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade est fixé comme suit :

Avancement au grade de Rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe :

| Nom et Prénom de l'agent | Grade actuel de l'agent                          | Nomination possible à compter du : |
|--------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------|
| DUFOIS Sophie            | Rédacteur territorial de 2 <sup>ème</sup> Classe | 09 mars 2026                       |

**ARTICLE 2 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa notification auprès du Tribunal Administratif de Melun ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne pour publicité.

Fait à Vulaines-sur-Seine, le 27 février 2026.

Le Maire,  
  
Patrick CHADAILLAT



Mairie de Vulaines-sur-Seine

6 rue Riché - 77870 Vulaines-sur-Seine

Tél. : 01 60 74 59 10 - Fax : 01 60 75 59 11

[mairie@vulaines-sur-seine.fr](mailto:mairie@vulaines-sur-seine.fr)

[www.vulaines-sur-seine.fr](http://www.vulaines-sur-seine.fr)

 Ville de Vulaines-sur-Seine